

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale								
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
04/02/2019	15/04/2019	2019_3275						
1. Intitulé du projet Création d'une plateforme logistique à Vendin le Vieil par la société CARGO PROPERTY DEVELOPMENT SAS								
2. Identification de	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou	u des) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale	CARGO PROPERTY DEVELOPMENT CAG							
Dénomination ou raison sociale	CARGO PROPERTY DEVELOPMENT SAS							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	COPPO Fabio Directeur CARGO PROPERTY DEVOLOPM	MENT						
RCS / SIRET	Forme juric	dique SAS						
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	e z à votre demande l'annexe oblig o au des seuils et critères annexé à l'articl dimensionnement correspondant du pro	e R. 122-2 du code de l'environnement et						
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au rega	rd des seuils et critères de la catégorie						
1°a - Installations classées pour la	(Préciser les éventuelles rubriques issue Entrepôt couvert soumis à autorisation ru	es d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)						
protection de l'environnement								
39°a - Travaux, construction et opération d'aménagement	Construction d'un bâtiment d'environ 27 400 m²							
4. Caractéristiques générales du projet								
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire								
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition								
Le projet se situe sur la zone d'activité du Bois Rigault, sur la commune de Vendin le Vieil, dans un contexte logistique à proximité de la nationale 47. Ce parc d'activité a été créé en 1989. La partie nord a été créée en 1997.Le terrain est aujourd'hui une friche industrielle intégrée dans la partie nord du parc. Le terrain se situe en zone 1AUb du PLU de Vendin, permettant les activités artisanales ou industrielles, y compris les ICPE.								
Il s'agit de la construction d'un bâtiment destiné à la logistique de marchandises de grande consommation. Ce bâtiment n'aura aucune interaction avec les bâtiments voisins existants. Le bâtiment comporte 4 cellules de stockage d'une surface comprise entre 4 700 et 7 200 m² sur une hauteur de 14 m environ au faîtage. Ces cellules de stockage seront séparées par des murs coupe-feu. A cette zone d'entrepôt sont associés des bureaux et locaux sociaux ainsi que des locaux techniques (chaufferie, local de charge, local sprinkler et local électrique).								
Des zones de stationnement sont prévues pour les voitures du personnel (180 places) et pour les camions en attente (4 places).								

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

La société CARGO PROPERTY DEVELOPMENT est une société de développement immobilier du groupe Carrefour. Elle souhaite développer un bâtiment logistique pour répondre aux besoins du groupe et répondants aux dernières normes en terme de sécurité et de confort d'exploitation (taille et hauteur du bâtiment).

Le terrain encore disponible sur la zone d'activité est adapté à ce type de bâtiment avec un voisinage industriel peu sensible, une disponibilité des réseaux nécessaires (eaux, gaz, électricité, communication) et une desserte routière adaptée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux se fera sur 10 mois. Ils commenceront par la construction du bâtiment, puis l'aménagement des voiries et des espaces verts.

A terme, le bâtiment se composera d'une zone de stockage (entrepôt) de 26 000 m² de forme rectangulaire. Un pôle bureaux accolé à l'entrepôt en façade sud-ouest regroupera les bureaux et locaux sociaux sur 2 étages. Les locaux techniques se situent à l'arrière du bâtiment.

Le bâtiment sera conçu et exploité conformément à l'arrêté du 11/04/2017 relatif aux entrepôts classés sous la rubrique 1510. Il n'est pas demandé d'ajustement ou de dérogation à ce texte. Pour mémoire, les principales caractéristiques techniques seront :

- stabilité au feu de la structure 15 minutes minimum
- recoupement de la zone de stockage en 3 cellules séparées par des murs coupe-feu 2h (REI120)
- façades N, E et S, stables au feu 2h assurant la protection des tiers en cas d'incendie
- désenfumage de la zone de stockage à hauteur de 2% de la surface au sol
- mise en place d'une extinction automatique (sprinkler)
- autres moyens de lutte incendie : détection incendie, RIA, extincteurs, bornes incendie extérieures
- mise en rétention du site pour éviter l'écoulement des eaux incendie polluées vers le réseau public
- accès des secours assuré par une voie périphérique (6 m de large), des zones de mise en station des échelles, des aires de stationnement au droit des bornes incendie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment est conçu pour une activité de logistique et répond aux meilleurs standards actuels. Il est exploité pour le stockage de produits de grande consommation. Des produits dangereux pourront cependant être présents en petites quantités.

Le stockage se fera préférentiellement sur racks (ou palettier) avec une hauteur maximale de 12 m.

L'activité de logistique consiste à recevoir des marchandises sur palettes en provenance des fournisseurs. Les produits sont ensuite redistribués pour être expédiés vers de nouveaux établissements. La préparation des commandes se fait manuellement selon la demande spécifique de chaque client. Des convoyeurs peuvent être installés pour faciliter la circulation des colis des zones de préparation vers les zones d'expédition.

On notera que les marchandises reçues et réexpédiées restent dans leur emballage d'origine. Il n'y a pas de transvasement ni de mélange de produits ou de transformation des produits (cuisson, réaction chimique, etc).

L'établissement est conçu pour accueillir environ 150 personnes dont une majorité de poste en activité logistique (préparation de commandes, caristes, personnels administratifs, etc).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).									
Demande de permis de construire. Demande d'autorisation environnementale.									
Demande d autorisation environment	Demande d'autorisation environnementale.								
e									
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	ojet et superficie globale de l'opération eurs caractéristiques	- préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s)							
Surface terrain:	eura caracteristiques	6,79 ha							
Surface bâtle :		27 400 m ²							
Surface voirie/stationnement : Surface espaces verts :		23 000 m ² 17 500 m ²							
Surface espaces verts.		17 666 111							
Hauteur acrotère (point haut) :		14 m							
4.6 Localisation du projet									
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques 1 L	ong. <u>50°28'01"N</u> Lat. <u>02°50'46" E</u>							
ZA du Bois Rigault 62880 Vendin le Vieil	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de								
	l'environnement :								
		g°'"							
	Communes traversées:								
Jo	ignez à votre demande les annex	ces n° 2 à 6							
4.7 Stagit il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvrage	existant? Qui Non X							
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non X 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X environnementale ?									
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?									

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La ZNIEFF la plus proche se situent à environ 3,5 km au sud-est de notre terrain : ZNIEFF 2 : Site du cavalier du terril 98 d'Esterelles au terril d'Harnes.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	La zone d'APB la plus proche se situe à environ 5 km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Le site classé par l'UNESCO Cité minière n°8" est associé à des zones tampons. L'une de ces zones cour au sud du terrain d'iplantatin à environ 1 km.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Le terrain n'est pas répertorié sur la cartographie des zones humides du département.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		L'établissement STYREVOLUTION sur la commune de Wingles est soumis à PPRT. Les zones de danger définies par la cartographie jointe au PPRT touchent l'extrême nord de la commune de Vendin le Vieil et ne concernent pas notre terrain. PPRT approuvé le 17/04/2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?			Ce terrain n'est pas répertorié comme site pollué. Des investigation de terrain écartent le risque de pollution.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	Le terrain se situe dans le périmètre éloigné du captage de Vendin. A la limite du périmètre rapproché. Voir localisation sur le plan des abords (annexe 5). L'avis de l'hydrogéologue agréé sera demandé dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale. L'étude de la gestion des eaux pluviales est en cours.
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 le plus proche est à plus de 15 km.
D'un site classé ?		×	Le site classé le plus proche est « le terril de Pont à Vendin » situé à plus de 5 kilomètres du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Eau potable pour l'alimentation des installations sanitaires. Volume évalué à 3 200 m3/an. Eau issue du réseau publique de la zone d'activité. Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? X Pas d'impact significatif sur le réseau. Si oui, dans quel milieu ? Aucun prélèvement en milieu naturel. Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Les travaux vont nécessiter le déblais de matériaux présents sur le terrain. Le volume est estimé à 50 000 m3. Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Le terrain est aujourd'hui est en partie occupé par des déblais issus de la Est-il susceptible d'entraîner des construction de l'entrepôt Carrefour voisin. Il ne montre pas de biodiversité perturbations, des notable. dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il |X|susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

		Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
		Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
		Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
	Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
		Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	L'activité de logistique n'est pas à l'origine de rejets pouvant présenter un risque pour la santé.
The second second second		Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		L'activité de logistique entraîne la circulation de camions pour la livraison et l'expédition des marchandises. Ce trafic est évalué à 75 PL/j. A ce trafic s'ajoutera celui des voitures du personnel exploitant, soit environ 150 VL/j.
	Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Le trafic routier lié à l'activité logistique est une source de bruit. On notera que le contexte industriel et routier du secteur d'étude est peu sensible (pas d'habitation à proximité).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		L'activité de logistique est une activité de stockage. Il n'y a pas de transformation de matières, cuisson, transvasement de produits pouvant être à l'origine de poussières, fumées ou gaz polluants. Les seules sources de rejets atmosphériques sont : les chaudières utilisant du gaz naturel (chauffage des locaux) les gaz d'échappement des véhicules transitant sur le site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Rejets d'eaux usées issues des installation sanitaires rejetées dans le réseaux EU de la ZA et traitées en station d'épuration communale.
Emission	Engendre-t-il des effluents ?		X	L'activité de logistique n'engendre pas d'effluents de type industriel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Principalement des déchets d'emballage non souillés (cartons, films plastiques, bois). + déchets assimilables aux ordures ménagères + déchets des activités administratives (papier, cartouches usagées)

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X		
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X		
approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou	
Le principal im	Non Si oui, décriv pact de ce projet est ur présents sur la ZA.			ion du trafic routier qui vient s'ajouter au trafic généré par les autres	
On notera cepe pour permettre	On notera cependant que cette zone a été conçue et aménagée (création de route, rond-points, zones de stationnement, etc.) pour permettre ce type d'activité. L'absence d'habitation et la proximité immédiate et la proximité de grands axes de circulation sont les atouts de cette zone pour les activités de logistique.				
				The state of the s	
	nces du projet identitie Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le choix d'une implantation en zone d'activité sur un terrain viabilisé permet de limiter les impacts.

Le principal impact de ce type d'activité est celui engendré par le trafic de véhicules. On notera qu'il est relativement faible (75 camions/jour) et que la desserte de la zone permet de rejoindre facilement les grands axes sans nuisance pour les zones habitées. Les eaux pluviales sont traitées et régulées avant rejet dans le réseau public.

L'aménagement des espaces verts et des bassins créera de nouveaux biotopes favorables à certaines espèces aujourd'hui absentes du secteur : petits passereaux, insectes, etc.

Le projet ambitionne une certification BREEAM, dans ce cadre, des études sont menées pour réutiliser les eaux de pluies (sanitaires, nettoyage des sols...). Des LED (intérieur et extérieur) et un éclairage naturel optimsé réduiront l'impact énergétique de l'immeuble. Un programme Reforest Action visant le renforcement de la biodiversité : 1 000 arbres seront implantés sur une zone dédiée du site.

On notera également que dans un soucis de réduire la surface au sol du bâtiment, cet entrepôt sera légèrement plus haut que les bâtiments standards.

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Le terrain était déjà destiné à une activité industrielle. Il n'y a pas de destruction de milieux naturels ou agricoles. Le terrain est éloigné de toute zone sensible, aussi bien naturelle que culturelle. L'activité de logistique n'est pas à l'origine de d'effluents polluants aqueux ou gazeux.

La localisation en zone d'activité, éloignée d'habitations, rend moins sensible les impacts sur l'environnement, en particulier le bruit lié à la circulation des véhicules.

Enfin, étant une ICPE soumise à autorisation, la conception et l'exploitation de l'établissement respecteront la réglementation en viqueur en terme d'impact (qualité des eaux, bruit...) comme en terme de sécurité.

Pour ces différentes raisons, nous pensons qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire

8. Annexes

	Objet	2022
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

Veuillez com	8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent							
	Objet							
DESCRIPTION OF THE PARTY OF THE	9. Engagement et sig	gnature						
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X						
Fait à	BOULOGNU	le, 26/03/2019						
Signature	fel effe							